

INVESTIR AVEC INTERNET : LES CONSEILS UTILES DE L'ADC FRANCE

Categories: [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Cryptomonnaies](#), [Diamants](#), [Epargne](#), [Finances](#), [Initial Coin Offering \(I.C.O\)](#), [Les autres arnaques](#), [Les conseils](#), [Les produits magiques](#), [Les supermarchés de l'arnaque.](#), [Options binaires](#), [Placement, épargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#), [Tableau d'honneur](#)



Nous avons constaté un très fort développement des arnaques liées aux propositions d'investissement et d'épargne via de multiples sites. Cette situation dure depuis de nombreuses années mais devant la situation qui s'aggrave, cet article va vous permettre de disposer de conseils simples mais très efficaces pour déjouer les pièges.

L'e-commerce est en pleine expansion. La crise de la COVID 19 a encore augmenté sa part de marché. Cette situation n'a pas échappé aux escrocs de tout poil qui hantent le web.

Parmi les escrocs identifiés, les réseaux franco israéliens sont parmi les plus actifs. Pour avoir une idée de la situation, vous trouverez deux articles qui donnent des informations importantes :

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest. C'est un dossier très complet. Ne ratez pas l'interview de la journaliste israélienne qui a découvert cette arnaque mondiale :

<https://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/>

Pour finir cette partie de l'article, vous allez trouver des informations qui devraient vous intéresser. Nous avons publié un article qui donne des conseils si vous êtes contacté par les escrocs ou que vous êtes victimes !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

Les informations ci-dessous s'appliquent à toutes les propositions que vous pourriez trouver ou recevoir.

Place maintenant à nos conseils :

Les informations techniques / juridiques :

Les datas :

Pour vendre du vent, il faut déjà avoir les coordonnées des consommateurs. Il faut donc tendre des filets pour récupérer vos données. Il est utilisé :

Les réseaux sociaux et notamment Google avec des liens sponsorisés, facebook avec des fausses pages

La publicité avec des pop-up qui s'affichent sur une page.

La création de sites de collecte de leads.

Il s'agit de contacts publicitaires aboutissant à plus de 50 % d'une page avec des promesses vagues sans contenu. A titre d'exemple, nous publions une page pour les livrets d'épargne (produit à la mode actuellement)

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/livret-securise-les-sites-de-collecte-des-leads/>

L'envoi de mails avec un contenu alléchant.

Le whois

Un site internet est composé de trois parties :

Le nom de domaine

Il s'agit du nom. A titre d'exemple le nom de domaine de notre site www.adcfrance.fr est [adcfrance](http://adcfrance.fr) avec une extension en .fr. Il doit être obligatoirement être enregistré dans des bases publiques. Il est très souvent anonyme. Ce n'est pas forcément négatif mais c'est toujours utilisé par les escrocs.

Le moteur

Il s'agit de l'outil qui va vous permettre de naviguer sur les pages du site. On peut déposer un nom de domaine mais ne pas l'activer. Par contre, si vous recevez un mail avec@truc.fr, cela signifie que le moteur est en place. Si vous recevez un mail avec ...@machin.com comme nom apparent [machin.com](mailto:...@machin.com) mais que le mail arrive avec [@truc.fr](mailto:...@truc.fr), méfiance ! Le nom intéressant est toujours [truc.fr](mailto:...@truc.fr) car c'est ce nom qui envoie ou reçoit les mails.

Les pages

C'est le contenu du site. Il faut regarder avec attention le contenu. Les formules creuses ou très générales sont souvent utilisées par les escrocs. Vous pouvez effectuer une recherche intéressante :

Vous sélectionnez avec la souris une phrase "originale" Vous faites ensuite un copier / coller dans Google. Vous mettez le - " - (3 minuscule du clavier) au début et à la fin de la sélection. Cela s'appelle des cotes. Vous demandez au moteur de recherche de chercher si la sélection est utilisée par d'autres sites. Cette méthode est très efficace avec les sites des brouteurs africains. Si vous avez cette situation, FUYEZ !

Comment faire ce contrôle :

Avant toute chose, il faut vérifier le whois. Il existe de nombreux sites qui proposent gratuitement cette démarche. Vous pouvez utiliser :

<https://www.whois.com/>

Le mode d'emploi est simple. Il suffit de taper le nom du site dans la fenêtre en haut de la page intitulé whois

<https://research.domaintools.com/>

<http://www.whois-raynette.fr/>

Vous tapez dans la recherche le nom du site et de l'extension.

Attention !

Pour les sites qui se terminent par .eu, il faut utiliser un moteur de recherche spécial :

<https://eurid.eu/fr/>

Lorsque vous avez la fiche d'identité du site qui s'affiche, vous devez regarder :

La date de création.

Si le nom de domaine a trois mois d'existence et que vous avez des informations sur 10 ans d'existence, FUYEZ !

Si le registrant (propriétaire du site) est anonyme, PRUDENCE !

Les mentions légales :

Toute proposition d'investissement pour les sites français est soumise à des obligations :

Pour les sites français :

Il doit être mentionné le siret de l'entreprise. Ce numéro est l'équivalent du numéro de sécurité sociale pour les particuliers. On peut le vérifier avec des sites comme [societe.com](https://www.societe.com) ou [pappers.fr](https://www.pappers.fr) que vous pouvez consulter avec les liens ci-après <https://www.pappers.fr/> ou <https://www.societe.com/>

Vous devez trouver sur les sites cités selon l'activité l'objet social.

Si l'entreprise a comme objet la prise de participation et que l'on vous propose la vente de vin, FUYEZ

Tel est le cas par exemple du site [bcicholding.com](https://www.bcicholding.com). Vous trouverez ci-dessous le résultat de nos recherches :

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/les-sites-bcicholding-com-holdingcef-com-assemblyholding-com/>

L'agrément donné par l'Autorité des Marchés Financiers

Vous pouvez le vérifier avec le lien ci-dessous

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/faire-les-verifications>

Vous trouverez la liste noire de l'AMF ci-dessous

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-noires-et-mises->

en-garde

Elle publie aussi une liste blanche consultable avec le lien ci-dessous. Il s'agit de sociétés qui ont obtenu son accord.

<https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-blanches>

La liste noire du site abe-infoservice.fr

Ce site regroupe la Banque de France, l'AMF et l'ACPR. Il publie aussi une liste noire assez étonnante. C'est là que sont blacklistés les sites d'arnaques bancaires notamment des brouteurs africains mais pas que. Elle est consultable avec le lien ci-dessous :

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Les bases d'enregistrement des acteurs économiques

Selon les cas c'est l'un ou l'autre

Le numéro d'enregistrement au REGAFI (Registre des Agents Financiers)

<https://www.regafi.fr/spip.php?rubrique1>

Le numéro donné par l'ORIAS

<https://www.orias.fr/>

En outre, vous devez avoir des mentions légales et des conditions générales de vente.

L'absence de ces informations doit générer une seule approche : FUYEZ !

ATTENTION !

Les escrocs sont des experts du copier / coller et de l'usurpation d'identité !

La présence de ces informations n'est JAMAIS une garantie à 100 % !!! Il faut faire une recherche avec le nom de la société et téléphoner à celle-ci pour vérifier la situation...

L'AMF avec les professionnels du secteur de l'épargne ont publié un communiqué qui complète ces informations :

<https://bit.ly/3uWt53b>

Nos conseils pratiques :

Nous avons aussi notre liste noire. Elle contient des recherches sur plus de 2700 sites frauduleux.

<https://adcfrance.fr/placement-epargne/la-liste-noire-des-sites-d-arnaque-de-ladc-france/>

Les signaux qui doivent vous alerter :

- Le site n'est pas ouvert ou seule une page avec le login et le mot de passe permettant d'accéder à la partie privée est publique
- Le site vous demande de régler l'investissement sur un compte bancaire ouvert dans l'Union Européenne y compris en France au nom d'une autre société.

C'est le cas le plus fréquent. Nous avons toutefois noté que les escrocs vous font croire à l'ouverture d'un compte à votre nom. Dans ce cas, AVANT de faire le virement, demandez à la banque qui doit recevoir vos fonds si un compte existe réellement !

Les contacts :

Le site n'a pas de téléphone ou d'adresse. Il est parfois mentionné un numéro de portable

C'est une grave anomalie.

Le lieu du site :

Il est indiqué que le site est installé dans un pays étranger alors qu'il indique être 100 % français.

C'est une anomalie

Les produits :

Il vous est proposé un placement avec des taux hors de raison. Actuellement dépasser 1% relève de l'exploit !

De même, n'investissez que sur des produits que vous connaissez. Nous avons découvert le cannabis thérapeutique avec des sociétés canadiennes (!), de l'hydrogène décarbonné ou l'électricité (!)

Nous déconseillons l'aventure sur ces produits atypiques.

La qualité des informations :

Un vrai site donne des informations précises sur son métier et comment il fonctionne. Fuyez ceux qui ont des formules creuses ou qui sont la reprise d'articles généraux sur le produit proposé.

Le rendement :

On ne peut avoir de rendement élevé sans risque élevé. L'AMF le rappelle constamment. Si vous avez un rendement élevé et sécurisé, l'arnaque n'est pas loin...

La cohérence des informations :

Vous avez découvert avec le whois que le site avait trois mois d'existence. Si, dans le "qui sommes nous", vous trouvez l'affirmation que le site a 10 ans d'existence et 400 millions d'actifs avec 6000 clients, FUYEZ !

Les forums :

Ce n'est pas un gage à 100 % mais il faut le faire. Certains comme le site signal-arnaques.com donne des informations intéressantes.

Ces conseils sont simples et ne demandent pas beaucoup de temps. Si vous les suivez, vous allez éviter un grand nombre de propositions malhonnêtes.

Ils s'appuient sur notre expérience et sur l'évolution que nous constatons depuis 2017.

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à l'adresse placement@adcfrance.fr

L'autorité de contrôle luxembourgeoise

La CSSF a publié un guide intéressant sur le sujet. Il est également donné des conseils intéressants.

<https://www.cssf.lu/fr/fraude-financiere/>

Conclusion

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informatio>

[ns-de-l-adc-france/](#)

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/ad-c-lorraine/adhesions/re-adhesion-simple>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

